

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 7 octobre 2022

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt deux et le sept du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 octobre 2022 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé :

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conférence des maires 5 septembre 2022 (Serge Monnet)

La réunion a commencé par une présentation de l'organisation de la prise en charge du cancer en Franche-Comté.

Compétence Eau Assainissement : Le président propose d'élire un élu référent pour préparer le transfert de la compétence Eau et Assainissement lors du prochain conseil communautaire. Au niveau des services, Sébastien Renard sera en charge du dossier Eau et Assainissement.

Éclairage des hélistations : Plusieurs communes de la CCLL ont été identifiées pour permettre l'atterrissage des hélicoptères lors des secours aux personnes et il est demandé d'installer sur ces terrains un dispositif d'éclairage automatique des terrains qui peut être déclenché par les secours. Le président propose que ce projet d'un montant d'environ 40 000 € soit porté par la CCLL.

Taxe d'aménagement : Le partage des produits de la taxe d'aménagement entre les communes et communauté de commune est devenu obligatoire dans la loi de finance 2022 et doit être fixé par une délibération concordante des communes et CCLL. Le président propose de prendre le temps d'y travailler et de délibérer sur ce sujet en juillet 2023.

CCLL - 26 septembre 2022 (Serge Monnet)

Élection d'un vice-président : Comme annoncé en conférence des maires, le président souhaite que l'on commence à réfléchir au transfert de la compétence Eau et Assainissement prévu pour 2026, qu'on y associe également la réflexion sur la défense incendie et qu'un nouvel élu soit en charge de ce dossier. Angèle Prillard est élue à ce poste de 9ème vice-président. Le conseil valide également la modification de l'enveloppe indemnitaire globale pour y inclure les indemnités de la nouvelle vice-présidente.

Rapport de la Cour des comptes : Le président rappelle les mesures qui ont été prises pour se conformer aux 8 recommandations de la cour des comptes.

Personnel – RH : le conseil valide la conclusion de contrats d'apprentissage pour 2 personnes au secrétariat de la CCLL à la rentrée scolaire. Le conseil valide les modifications du tableau des effectifs (Stagiarisation d'un maître nageur, suppression des postes saisonnier, modifications de grades)

Motion : le conseil vote une motion de soutien à la formation des secrétaires de mairie (la session 2022 du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie n'a pas pu être maintenue en raison de l'arrêt des subventions de la région).

Réseau de chaleur d'Amancey : Le conseil valide le renouvellement du règlement de service du réseau de chaleur d'Amancey. La plupart des abonnés ont renouvelé leur abonnement et les tarifs ont été augmentés pour tendre vers un équilibre du budget de fonctionnement. Le conseil valide également le renouvellement du contrat de maintenance.

Économie : le conseil valide l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise suivantes : 5000 € à la SARL Autoccasion (implantation à Amancey). Le conseil valide la cession du terrain de la ZAE Au Creux des Mines par la commune d'Epeugney à la CCLL au prix de 112 068 € (6 €/m²). Le conseil décide d'un prix de vente des parcelles de la ZAE aux entreprises de 18 €/m² permettant de compenser les divers frais et travaux réalisés sur la ZAE. Le conseil valide la vente d'une parcelle de 1000 m² au prix de 18 000 € à l'EURL Marquis (Menuiserie).

Tourisme : suite à la dissolution de l'Union de la Randonnée Verte qui a fusionné avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), le conseil valide l'adhésion de la CCLL au CDRP (200 €/an) afin que le CDRP apporte son soutien sur la création d'itinéraire, la signalétique, l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée.

Bâtiments intercommunaux : Le conseil valide le programme de travaux demandé par la gendarmerie d'Amancey d'un montant de 90 933 €. Une partie de ces sommes sera compensée par une augmentation des loyers de la gendarmerie.

Voirie : suite à l'augmentation des coûts des travaux liés à l'actualisation des prix prévues au marché de travaux, le conseil valide le plan de financement actualisé actant l'augmentation des montants de travaux afin de permettre d'actualiser en conséquence les montants de subventions demandées.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Arrêté préfectoral : Les restrictions des usages de l'eau ont été complètement levés le 3 octobre.

ONF : Après le décompte final de l'ONF sur la convention d'exploitation groupée des sapins scolytés (parcelle 21), il résulte un total de charges de 7804 € pour des recettes de 17485 € soit une recette nette finale de 9681 €.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Le choix du mode d'exploitation en contrat groupé avec l'ONF entraîne le versement à l'ONF d'avances sur les frais d'exploitations qui sont largement surestimées, la différence avec les coûts réels d'exploitation faisant l'objet d'un remboursement par l'ONF à la commune en fin d'exploitation.

Ces avances de frais et remboursement par l'ONF n'avaient pas été anticipés dans le budget initial, ce qui entraîne un dépassement des dépenses initialement prévues au chapitre 11 du budget. Il convient donc de prendre une décision budgétaire modificative pour tenir compte de ces avances et remboursement de frais d'exploitation forestière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc des modification budgétaires suivantes :

- diminution de 1000 € au chapitre **61524** (dépenses - bûcheronnage), soit **3000 €** au lieu de 4000 €
- inscription de 17000 € au chapitre **62878** (dépenses - remboursement autres organismes), soit **17000 €** au lieu de 0€
- augmentation de 9000 € au **chapitre 70878** (recettes – remboursement par autres organismes), soit **11500 €** au lieu de 2500 €
- augmentation de 7000 € au chapitre **7022** (recettes – ventes de bois), soit **17000 €** au lieu de 10000 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

REMBOURSEMENT DE FACTURES

Le conseil municipal autorise le remboursement à Hubert JUSTE de 2 factures d'un montant de 25,90 € TTC chacune (51,80 € au total) pour l'achat de 2 rouleaux de grillage plastique chez Leroy-Merlin utiliser pour protéger les équipements de la station d'épuration.

Hubert Juste ne prend pas part au vote.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Arrêtés de circulation : La Route départementale 103 entre Amondans et Cléron sera fermée à la circulation lundi 10 octobre de 8h à 16h30 en raison des travaux d'élagage.

Des travaux de remplacement de poteaux TELECOM sont prévus rue de l'Ecole à partir du 4 octobre

Urbanisme : Il n'a pas été fait opposition aux 2 déclarations préalables suivantes :

- DP N0002 – Construction d'un abris bois Rue du repos
- DP N0003 - Rénovation toiture de la stabulation du Gaec Roncet

Éclairage public : Robert Lamy suggère que l'on étende la période d'extinction de l'éclairage public pendant la nuit. Le conseil est favorable à cette proposition, qui permettra de compenser la très forte hausse des tarifs d'électricité prévue pour 2023 et décide d'une coupure de l'éclairage public de 22 heures au lieu de 23 h actuellement du dimanche au jeudi soir jusqu'à 6 heures au lieu de 5 heures actuellement).

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 4 novembre 2022.